



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRANCOIS CASPARY NE DOIT PAS ETRE PENALISÉ ! NON A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE !

Depuis plusieurs mois, l'Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire (A.N.R.A.S.) défraie la chronique.

Point d'orgue d'une gestion calamiteuse de la direction et du Conseil d'Administration de l'Association, le Centre Educatif Renforcé d'Eup en Haute Garonne a été fermé fin janvier 2013 sur décision préfectorale.

François CASPARY, Délégué Syndical Central C.G.T. et élu du personnel, s'est exprimé sur cette situation au sein de plusieurs médias nationaux.

Quelques jours seulement après la parution de ces articles, **François CASPARY est convoqué à un entretien préalable à sanction disciplinaire ce vendredi 22 février 2013 au siège de l'A.N.R.A.S.**, chemin du Chêne vert à Flourens.

C'est par une politique de terreur et de répression que la Direction générale de l' A.N.R.A.S. entend faire taire les organisations syndicales, les salarié-e-s... à l'heure où le gouvernement met sur la table les questions de dialogue social, cela nous interroge, nous révolte même !

Il s'agit là d'une situation sans précédent, **INACCEPTABLE**, qui nous place dans une **criminalisation de l'action syndicale**.

La Fédération C.G.T. de la Santé et de l'Action Sociale exige :

- * La levée de toutes les procédures entreprises par la Direction Générale de l'Association à l'encontre des représentants syndicaux : après la déléguée syndicale centrale C.F.D.T. victime d'une sanction disciplinaire injuste, **c'est au tour du Délégué Syndical Central CGT François CASPARY**;
- * la publication officielle de l'audit interne qui a été établi en septembre 2012 et toute la transparence qui sied à une association relevant du secteur non lucratif accomplissant des missions de service public avec des financements publics ;
- * la remise sous administration provisoire de l'A.N.R.A.S., comme cela avait été fait en 2006 avec l'Association précédente, l'Association Animation et Gestion d'Organismes Privés (A.G.O.P.).

Pour la Fédération C.G.T. de la Santé et de l'Action Sociale, seul un **Service Public de Santé et d'Action Sociale**, s'appuyant sur une Protection Sociale Universelle et Solidaire en réponse aux besoins des populations et sur des garanties collectives fortes pour les salarié-es, peut garantir **une véritable démocratie sanitaire sociale et médico-sociale s'inscrivant dans un réel dialogue social**.

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

255

Tél : 01.55.82.87.88

Fax : 01 48 57 56 22

E-Mail :
com@sante.cgt.fr

Montreuil, le 21 février 2013